Soixantième année. - N ° 189 A Vendredi 2 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 730

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

418 449 682 RCS Rennes.
GSA MANAGEMENT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 80010.00 EUR.
Adresse : 4, Rue du Bordage, Bâtiment G, 35510 Cesson-Sévigné.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : ASARINE S.A.R.L. au capital de 53.940 € Siège social : 4 rue Bordage – Bât G 35510 CESSON-SEVIGNE R.C.S. RENNES 750 028 623 G.S.A. MANAGEMENT Société par Actions Simplifiée au capital de 80.010 € Siège social : 4 rue Bordage – Bât G 35510 CESSON-SEVIGNE R.C.S. RENNES 418 449 682 PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée par voie électronique en date du 28 septembre 2026, la société « GSA MANAGEMENT », Société par actions simplifiée au capital de 80.010 € dont le siège social est à CESSON SEVIGNE (35510), 4 rue Bordage, Bâtiment G, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 418 449 682 et la société ASARINE, Société à responsabilité limitée au capital de 53.940 € dont le siège social est à CESSON SEVIGNE (35510), 4 rue Bordage, Bâtiment G, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 750 028 623 ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société ASARINE par la société GSA MANAGEMENT. Aux termes dudit projet, la société ASARINE ferait apport de l'ensemble de son patrimoine, sur la base des comptes annuels au 31 mars 2026, soit la totalité de son actif d'un montant de 359.240 €, à charge de la totalité de son passif d'un montant de 145.283 €, faisant ressortir un actif net de 213.957 €. Le rapport d'échange retenu a été fixé forfaitairement à 1,5 part sociale de la société ASARINE pour 1 action de la société GSA MANAGEMENT. L'absorption de la société ASARINE par la société GSA MANAGEMENT serait donc rémunérée par l'attribution aux associés de la société ASARINE de 3.596 actions nouvelles de 15 € de valeur nominale chacune émises par la société GSA MANAGEMENT dont le capital sera ainsi augmenté d'une somme de 53.940 € à laquelle s'ajoute une prime de fusion d'un montant de 160.017 €. La société ASARINE détenant la totalité des 5.334 actions de la société GSA MANAGEMENT, cette dernière va retrouver ses propres actions dans le patrimoine qui lui est transmis par la société ASARINE dans le cadre de l'apport-fusion. Ne pouvant détenir ses propres actions, la société GSA MANAGEMENT procèdera à une réduction de son capital d'un montant de 80.010 € correspondant à la valeur nominale 5.334 actions qui lui ont été transmises et qui seront annulées de ce fait. Lesdites actions ayant une valeur réelle de 318.610 €, l'écart d'un montant de 238.600 € sera imputé sur le montant de la " prime de fusion" et des réserves. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par la collectivité des associés de la société

ASARINE et par l’associée unique de la société GSA MANAGEMENT. L'opération prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2026, d’un point de vue comptable et fiscal, les opérations de la société ASARINE depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société GSA MANAGEMENT. La société ASARINE sera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés ASARINE et GSA MANAGEMENT dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce. Conformément aux dispositions de l’article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 29 septembre 2026 au greffe du Tribunal de commerce de RENNES par la société absorbante ainsi que par la société absorbée. Pour avis..

